Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_078-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_078

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 24/09/2026 Date d'affichage : 24/09/2026
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 29
Représentés régulièrement convoqués : 3
Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Marie MABILLE,Arnaud DAUXERRE,Mélanie VAUCHEL,Aurélien BEHENGARAY,Carine BORIES,Basile BERNARD,Jérôme ROBERT,Michel PHILIPPE,Hervé ADEUX,Patricia RENAULT,Isabelle HERBERT,Annie JEANNE,Fabrice LEFRANCOIS,Eric DELSAU,Thierry GASNIER,Cécile GOMEZ,Claire DUBOIS,Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ,Anne VON THENEN,Marielle GUILLEMIN,Mathias MARMIEYSSE,Nassima HAMADI (GHAMDANE),Nicole BERCES,Antoine AMELINE DE CADEVILLE,Marie-Pierre DOUTRIAUX,Angélique SEMICHON,Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :
Mme Marion LECOQ pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Grégory DEREN pouvoir à M. Arnaud DAUXERRE,M. Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

Secrétaire de séance : M Fabrice LEFRANCOIS

6 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de la Municipalité

2026_078

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3,

Vu la délibération 2014_35 du 10 avril 2014 portant création de la commission communale pour l'accessibilité,

Considérant l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus d'avoir une commission communale pour l'accessibilité afin notamment de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,

Considérant que le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le - 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_078-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_078

PREND ACTE que seront désignés les membres suivants :

Mélanie VAUCHEL
Pascal RIMBERT
Jean-Louis HUCY
Laura LECAT
Bruno COLESSE
M. BOUTTERIN en qualité de Directeur Général de l'association AXED.
Frédéric ABRAHAM
Annie JEANNE
Marie MABILLE
Hervé ADEUX
Michel PHILIPPE
Bertrand LIOT

Jonas HADDAD, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

MAIRIE DE BOIS-GUILLAUME
76230

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr